



## Déclaration logement insalubre

Par **caste59**, le **07/06/2019** à **11:47**

Bonjour,

A la suite du décès du locataire, j'ai récupéré le logement dans un état insalubre. Il y a des déchets partout dans la maison, on ne peut pas circuler.

J'ai appris que le locataire était atteint du [syndrome de Diogène](#) qui est un trouble du comportement conduisant à entasser des déchets chez soi rendant le logement insalubre.

Je vais donc devoir procéder à un [nettoyage Diogène](#) afin de pouvoir remettre le logement en état.

J'ai trouvé plusieurs sociétés spécialisées dans le nettoyage extrême.

Au niveau de l'insalubrité, dois je prévenir la mairie ?

Sur le site de [service public](#), il est indiqué que Toute personne (occupant, voisin, association...) ayant connaissance de faits révélant l'insalubrité d'un immeuble doit avertir le maire de la commune. Ces faits doivent être signalés par tous moyens (appel téléphonique, courrier...).

Merci

Par **Visiteur**, le **07/06/2019** à **16:00**

Bonjour

Les services de l'hygiène de la mairie doivent effectivement être alertés.